**Fiche technique de projet**

**CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET :**

Le tourisme est le seul secteur de production mentionné, outre les produits de rente, pour devenir à moyen terme le moteur de croissance du pays sur le modèle de l’Ile Maurice et des Seychelles notamment du fait des effets induits qu’il peut générer sur notamment l’agriculture mais aussi les transports et l’artisanat, les autres secteurs étant considéré comme des secteurs d’appui au développement (infrastructures, transports, communication, etc.). En outre, le tourisme a la capacité de contribuer à la réduction de la pauvreté en générant des revenus additionnels pour les populations vivant à proximité des sites touristiques, notamment les plus enclavés.

Les différentes études réalisées à travers le monde et sur le cas des Comores en particulier montrent avec beaucoup de conviction que le tourisme est un puissant vecteur de croissance économique et peut, par ce biais, contribuer considérablement à réduire la pauvreté monétaire dans la mesure où il absorbe traditionnellement beaucoup d’emplois subalternes et surtout féminins

Cependant, la plupart des interventions des partenaires techniques et financiers dans le domaine du tourisme se limitent à des actions ponctuelles visant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans le secteur. Les projets touristiques d’envergure sont le fait du secteur privé, notamment de grands groupes internationaux installés aux Comores.

Par ailleurs, les Comores doivent ainsi faire face aux contraintes économiques suivantes du côté de l’offre notamment : i) le manque de formation de qualité et de personnel qualifiés dans les métiers du tourisme ; ii) La capacité limitée des institutions de formation en tourisme et ii) le manque d’attractivité et l’image de la destination Comores, que ce soit aux Comores ou sur les marchés émetteurs.

C’est dans cette optique que cette présente initiative s’attèlera à remédier à certaines d’entre elles, notamment par : Le renforcement des liens entre les différentes composantes de la chaine de valeur , la conception de matériels de formation et la diffusion de modules de formation, l’UCCIA pour la mobilisation des financements complémentaires pour la création de l’emploi et l’ACT (formation hôtelière, restauration, accueil) et l’association des guides (guides), visant à professionnaliser le secteur par une meilleure adéquation entre la demande des entreprises et les formations fournies.

Aujourd’hui, sur 183 professionnels touristiques nous estimons 800 emplois, ce qui est faible par rapport au nombre d’entreprises dans le domaine et aux autres iles de l’Océan Indien.

Il est donc nécessaire de mettre en place un panel de formations structuré sur la base des demandes des professionnels qui permettrait de fournir un personnel qualifié aux normes internationales des formations de perfectionnement dans leur service afin de répondre à la demande d’un personnel qualifié, pallier au chômage et lutter contre la pauvreté par la création d’emploi des jeunes et par le perfectionnement des entreprises respectives.

**Contexte Géographique**

L’archipel des Comores a une superficie totale de 2235 Km², soit Grande-Comore (ou Ngazidja, 1 148km2), Mohéli (Mwali, 290km2) et Anjouan (Ndzuani, 424km2) pour une superficie totale de 1 862 km2 et une ligne de rivage de 340 km. L’archipel inclut une quatrième île, Mayotte (Maore, 370km2), qui est restée sous administration française lorsque le pays a accédé à l’indépendance le 6 juillet 1975[[1]](#footnote-2). Alignement du projet dans l’EDIC, la SCRP et le PMT

Le tourisme est considéré depuis des décennies comme un formidable vecteur de développement pour les Comores. Ce constat fait dans de nombreuses études récentes est la conséquence de la richesse du patrimoine naturel et culturel comorien, mais aussi de l’expérience réussie des pays de la région, comme l’Ile Maurice et les Seychelles, et dans une moindre mesure Madagascar et l’île de la Réunion (France).

A ce titre, le tourisme et son développement figurent en première place de tous les documents cadres au niveau national.

Le plan d’action pour la mise en œuvre du SCA2D intègre la politique commerciale comme composante à part entière de la stratégie de développement.

Un des objectifs de la SCA2D sur le développement du tourisme est de disposer d’une capacité d’hébergement de 1.000 chambres (soit le double de la capacité actuelle) et de 2.500 emplois directs (contre 500 actuellement).

Les principaux axes de développement du tourisme prévus par la SCA2D sont les suivants :

* La définition d’un Schéma Directeur ou d’un Plan de Développement et d’Aménagement du Tourisme ;
* La mise aux normes de l’offre existante notamment l’aménagement des parcours de randonnée et d’excursion ;
* L’amélioration des systèmes de transport entre les îles ;
* Le renforcement des capacités des opérateurs existants ;
* La promotion de la destination par la mise en place de circuits combinés avec d’autres destinations ;
* L’appui à la mise en place de partenariats public-privé (PPP) pour la mise en œuvre du Schéma Directeur du Tourisme
* La mise en place d’un système d’information pour un monitoring effectif du secteur.

 Toutes les études, mêmes les plus sceptiques, reconnaissent que les potentialités touristiques des Comores sont énormes et qu’il reste à les exploiter convenablement. Il s’agit :

notamment Processus de la Conférence de Doha (2010) sous la supervision conjointe du Commissariat Général au plan (CGP) et du Comité Arabe qui a conduit à l'identification de différents projets d'investissement et de développement dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie, et des transports aériens et maritimes. Note de politique pour la relance du tourisme aux Comores (feuille de route pour la période 2013 - 2015) pour le compte du Projet d'Appui à la Bonne Gouvernance Economique (ABGE), sous la tutelle du CGP et financé par la Banque Mondiale ;

* Projet d'appui à la gestion du Parc Marin de Mohéli (2013 - 2017), en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) ;
* Projet Islands de la Commission de l'océan Indien (COI) visant à la conservation, gestion et restauration des récifs coralliens sur des sites pilotes aux Comores (2013/14) ;
* Projet de création d'un réseau national d'aires protégées aux Comores en cogestion avec les communautés (2013 -2017), en partenariat avec le Global Environment Fund (GEF) et le PNUD ;

D’autres études dans les secteurs ont été élaborées sur financement du PNUD/OMT, dans les années 80.

Néanmoins, force est de constater que le développement est resté potentiel jusqu’à maintenant, l’absence d’une politique sectorielle et d’un système efficient de collecte de données sur le tourisme rendant toute analyse et prospective délicates aux Comores.

1. **Cadre juridique et institutionnel du tourisme aux Comores**

Une loi sur le tourisme a été adoptée fin 2011 par l’Assemblée Nationale. Cette nouvelle loi dont les textes d’application ne sont pas encore disponibles vise à définir les règles auxquelles sont soumises les activités touristiques et le rôle des différents acteurs, publics et privés, à établir les principes de gestion des sites touristiques et enfin, les dispositions fiscales prévues ainsi que les sanctions pénales encourues. Néanmoins, l’absence d’un Fonds Spécial pour la Promotion et le Développement du Tourisme visant financer les activités de l’Office National et de la Direction Nationale via des allocations budgétaires de l’Etat et des taxes parafiscales pénalise le secteur.

Il n’existe pas de Plan de Développement du tourisme, même si plusieurs agences gouvernementales (Direction de l’Hôtellerie et du Tourisme) ou internationale (Banque Mondiale) ont développé des ébauches de ceux-ci. C’est une faiblesse importante du dispositif de développement de tourisme, qui peut générer et favoriser un développement anarchique si les parties prenantes ne se coordonnent pas entre elles.

Au niveau national, le tourisme est sous la tutelle d’un Secrétariat d’Etat en charge du Tourisme et de l’Artisanat auprès de la Vice Présidence en charge du Ministère de l’Economie, du Plan, de l’Energie, de l’Industrie, de l’Artisanat, du Tourisme, des Investissements, du Secteur Privé et des Affaires Foncières .

Le Secrétariat d’Etat supervise la Direction Nationale du Tourisme et de l’Hôtellerie (DNTH) qui est chargé de la mise en œuvre de la politique sectorielle du tourisme.

Au niveau régional, chaque île dispose de sa propre Direction du Tourisme sous la supervision de son commissariat de tutelle. Les directions régionales travaillent en collaboration avec la DNTH dans la gestion des activités touristiques. Néanmoins, le lien et la répartition des compétences entre la Direction Nationale et les Directions Régionales ne sont pas explicites

1. **Cadre des affaires dans le domaine touristique**

Le tourisme est un secteur où le secteur privé joue un rôle moteur : toute disposition réglementaire vise essentiellement à encadrer et à faciliter l’évolution du secteur privé sous toutes ses formes.

Les opérateurs touristiques sont représentés par différentes associations de dimensions nationales ou régionales, telles que:

* L’Association Comorienne du Tourisme (ACT) est un groupement professionnel créé en1990 et ayant une couverture nationale avec environ 60 membres dont les hôtels gérés par des groupes internationaux. Le budget de l’ACT se limite aux cotisations des membres et s’élève à KMF 2,5 millions (USD 7.250).
* L’Union des Chambres de Commerce et d’Industrie (UCCIA) a formé un « Club Tourisme » informel apportant un appui logistique et technique à l’ACT et vise à être un interlocuteur du Gouvernement pour les questions réglementaires. L’UCCIA a contribué à la réduction des droits de visa d’entrée sur le territoire et à la rédaction de la Loi sur le Tourisme et aux actions de lobbying pour son adoption en partenariat avec l’ACT. L’UCCIA a lancé en 2013 en programme de soutien au développement du secteur privé à travers l’initiative « Osez entreprendre ». Parmi les 150 projets proposés, plus de 40 concernaient le tourisme et l’éco-tourisme.
* Les îles autonomes d’Anjouan et de Mohéli disposent de leurs propres groupements mais qui sont peu actifs faute d’un éclatement des opérateurs entre les principales localités, d’une communication optimale entre les membres et surtout d’actions communes. La plupart des organisations sont peu structurées, à l’exception de la Maison de l’Ecotourisme de Mohéli dont les responsabilités s’étendent sur le Parc Marin de Mohéli. Les autres structures trouvées dans les îles sont le fait de village et communautés de villages peu organisées, dont la principale raison d’être est de gérer le peu de ressources issues du tourisme

L’office du tourisme, une fois ses capacités renforcées, ses statuts définis et les liens avec les Offices du Tourisme de chaque île, aujourd’hui dépendant des Gouvernements autonomes clarifiés, est appelé à jouer un double rôle : comme plateforme de dialogue entre le secteur public et le secteur privé, pour un développement durable du tourisme en phase avec les priorités nationales de développement ; comme Destination Marketing Office (DMO) afin de renforcer l’attractivité et la visibilité des Comores pour ses clients potentiels.

Différentes conventions ont été signées par le Gouvernement représenté par le Ministère du Tourisme portant sur la location et/ou l’exploitation du patrimoine hôtelier étatique conformément aux dispositions du Code des Investissements portant sur les conventions d’établissement (article 25). En l’absence d’une Loi sur les Partenariats Public Privé (PPP), ce sont les seuls types d’accord possibles et susceptibles de sécuriser les investisseurs étrangers avec les voies de recours nécessaires si les parties ne respectent pas leurs engagements.

L’investissement privé comorien dans le secteur touristique est encore extrêmement limité. Etant donné l’étroitesse du pays et le problème d’économie d’échelle que cela entraîne, le tourisme est un des seuls secteurs où peuvent être réalisés des investissements productifs. Les expériences d’autres îles de la région sont à méditer : Aux Seychelles, c’est l’Etat qui a réalisé les premiers investissements touristiques en construisant des hôtels pendant une période de six ans. A l’Ile Maurice, ce sont les nationaux qui ont été à l’origine des premiers investissements touristiques et qui sont aujourd’hui détenteurs de 60% du stock d’investissement dans ce secteur.

1. **Types de Tourisme, éco-tourisme et environnement**

Le Gouvernement de l’Union des Comores et parfaitement conscient de l’atout que représente pour son développement son patrimoine naturel encore relativement intact. A cet effet l’accent sera porté sur l’environnement et le développement durable dans la prochaine stratégie nationale de développement intitulé « Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable ». Les Comores ont la possibilité d’éviter les erreurs faites par leurs voisins en termes de protection de l’environnement.

Le capital touristique des Comores repose énormément sur son patrimoine naturel (zones littorales dont les plages) qu’il convient de préserver pour un tourisme durable, au-delà des zones de conservation ou Aires Protégées existantes. Les projets en cours d’instruction pour le développement des aires protégées aux Comores (5 Aires Protégées ou Zones de Conservation pour une superficie globale d’environ de 85.000 Ha ont déjà été créées) s’attèleront à promouvoir un développement harmonieux et respectueux de l’environnement.

Conscient que le tourisme balnéaire et tourisme de masse ne sont pas ni la solution ni la panacée pour un développement harmonieux et durable du tourisme qui répondent aux objectifs de réduction de la pauvreté, les parties prenantes font le choix d’un développement autre, fondé sur le respect de l’environnement, la richesse du patrimoine (culturel, artisanal, religieux, naturel) et la participation des communautés villageoises.

La définition du tourisme durable comme envisagé aux Comores se rapproche de la définition qu’en fait l’Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) : Le *« Développement touristique durable satisfait les besoins actuels des touristes et des régions d’accueil tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir. Il est vu comme menant à la gestion de toutes les ressources de telle sorte que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique, et les systèmes vivants. »*

Le tourisme durable s'inscrit donc dans une dynamique qui articule des modes de déplacements, de production et de consommation éco-responsables, tout en associant étroitement les populations qui vivent, travaillent ou séjournent dans l'espace concerné au projet de développement touristique et aux retombées socioéconomiques, équitablement répartis.

Ce développement suppose un aménagement et une gestion intégrée des ressources, une maitrise des flux (d'énergie, de biens et personnes) et qui implique donc la participation étroite des acteurs locaux, et une « éco-responsabilité » des touristes, afin de concilier la mise en œuvre du tourisme avec les besoins et capacités d'accueil du territoire.

**TITRE DU PROJET :** Formation de perfectionnement du personnel des hôtels, des guides etdes cadres de l’administration touristique.

**OBJECTIFS :**

La mission principale des formateurs est de :

* Bien cerner les besoins des professionnels
* Accompagner le développement du tourisme en lui proposant un personnel qualifié répondant aux exigences évolutives des métiers de l’hôtellerie, de la restauration et du tourisme.
* Affirmer l’image du produit touristique, par une meilleure qualité de service et des prestations à la clientèle
* Créer des emplois à la jeunesse comorienne dans le domaine du tourisme et de l’environnement pour les jeunes diplômés qui seront recrutés comme Ecogarde et gestionnaire des aires protégées
* Stimuler l’ouverture et le développement des petites unités de restauration indépendantes, des métiers de l’hôtellerie, des agents des agences de voyages, des guides touristiques.
* Assurer le perfectionnement des cadres des directions de Tourisme.

**RESULTATS ATTENDUS**

* Amélioration de la qualité des services pour mieux répondre aux attentes des clients
* Revalorisation et création des emplois en tourisme et en environnement pour la gestion des aires protégées et hôtellerie aux yeux de la communauté comorienne.
* Développement des connaissances et des compétences des métiers en tourisme et hôtellerie à travers une modernisation des structures et procédures d’éducation, de formation professionnelle, d’apprentissage, de recherche et d’innovation, et d’aide à la création d’entreprise en tourisme.
* Promotion des métiers, par le développement de la démarche Qualité, et l’investissement en infrastructures hôtelières.

**BENEFICIAIRES**

* Les agents ou employés des hôtels, des restaurants et des agences touristiques
* Associations de tourisme,
* Collectivités locales et leurs groupements,
* Offices du tourisme,
* Organismes touristiques et environnementaux,
* Micro entreprise - Petite entreprise
* Syndicat.

**Bénéficiaires directs :**

Au total 500 individus formés dont plus de 70% est insérée en milieu professionnel

**Bénéficiaires indirects :**

15 000 habitants dont les populations bénéficiaires des infrastructures éco touristiques communautaires, les agences de voyage et de tourisme par l’incitation des populations au développement des activités productives (pêche, maraichage, agriculture, élevage etc ..) .

 La relance de l’écotourisme permettra à certains catégories professionnelles de relancer leur production et passer des contrats avec les entreprises touristique sur la livraison des produits (viandes, légumes, poulet de chair, œufs, poissons frais, fruits ....).

Le renforcement des compétences et savoir faire des professionnels du tourisme permettrait d’assurer une offre de qualités dans les prestations de services, ce qui augmenterait les recettes des entreprises et les possibilités de recrutement de nouveaux emplois et la consolidation des postes.

**DUREE DU PROJET : 3 mois**

**BESOINS ET PUBLIC CIBLE**

 **Personnel hôtelier et guides à former au niveau national**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| DomaineD’activité | Hébergement | Restauration /Bar | Réception | Guide Touristique | Gestionnaire patrimoine culturel et naturel |
| Nombre de personnes à former | 40 | 150 | 50 | 50 | 150 |

**Cadres de l’administration du tourisme**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| DomaineD’activité | Statistiques | Promotion | Gestion et planification de projet | Formation de formateurs  | Formation en entreprise touristique |
| Nombre de personnes à former | 10 | 20 | 20  | 20 | 40 |

La formation des formateurs sera accès sur la réception, cuisine et guide touristique

**Durée :** 1 mois à la grande Comore

**PARTENAIRE D’EXECUTION**

**Principaux partenaires financiers**

Le PNUD est un partenaire incontournable pour le développement de l’offre touristique des Comores à-travers les volets environnement de son action. Le PNUD peut mobiliser à travers ses projets et programme des financements complémentaires à cette initiative notamment son projet de réseau national des aires protégées pour les Ecogardes et les agents programmés pour la gestion des aires protégées, son programme de microfinancements du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) et ou le projet sur la compétions des filières de rente.

L’Agence Française de Développement (AFD) à travers le projet de Valorisation du Parc Marin de Mohéli, en partenariat peut se positionner au financement de cette initiative commune de valorisation du patrimoine culturel et naturel des Comores.

**SILATECH**

**Partenaire technique**

D’autres partenaires techniques et ou financiers peuvent être retenus par le Gouvernement des Comores à titre de partenaires d’exécution de cette incitative. Ces derniers sont le bureau pays du Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD pour la composante écotourisme et l’Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture (UNESCO) en étroite collaboration avec le Gouvernement à travers le ministère en charge du commerce et l’UNMO. Ces agences pourront également faire appel à d’autres entités spécialisées nationales (Union des chambres de commerce, d’industrie et d’agriculture des Comores - UCCIA), l’Office National du Tourisme et les Offices Régionaux du Tourisme, l’Association Comorienne du Tourisme, entre autres, ou internationales (Organisation Mondiale du Tourisme, ITC, ONG Blue Ventures, Programme FAO/SMARTFISH) par exemple.

 **Répartition budgétaire :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **UNDP** | **AFD** | **SILATECH** | **CHAMBRE DE COMMERCE**  | **Gouvernement** |
| **61944 $USD** | **61944 $USD** | **61944 $USD** | **30972 $USD** | **30972 $USD** |

Cette répartition des fonds découle des opportunités de mobilisation de ressources à travers les projets et programmes en cours pour les différents partenaires concernés.

**INDICATEURS DE REALISATION**

* Nombre de personnes formés et dont leurs emplois valorisés et soutenus
* Nombre d’option de formation promues et soutenues
* Nombre des modules de formations crées et qui peuvent être répliqués par d’autres partenaires
* Augmentation de la fréquentation touristique
* Réseau de partage de connaissances pour le tourisme

**DEPENSES ELIGIBLES**

**Dépenses matérielles :**

* Equipements : matériel informatique, bureautique, numérique

**Dépenses immatérielles :**

* Dépenses directes de personnel : salaires et charges directement liés à l'opération soutenue
* Prestations externes : études, prestations de conseils, diagnostics, coûts pédagogiques
* Frais de communication : conception, impression et diffusion de documents sur tous supports, location de salle et de matériel, frais de réception

**Mécanismes de mise en œuvre**

Le projet est sous le tutelle du Ministère du tourisme et de l’artisanat selon les modalités de DEX (direct exécution par le PNUD) et mise en œuvre nationale pour une période de trois mois conformément à la convention d’assistance standard du PNUD et du programme de plan d’action pays du PNUD.

Le PNUD nommera un chargé de programme qui travaillera en étroite collaboration avec le les partenaires technique et financiers de ce projet. A cet effet, ce dernier sera responsable de traitement des demandes de décaissement et la production des rapports technique et financiers (rapport mensuel et final) conformément au plan d’implémentation du projet à la planification opérationnelle du projet.

La gestion quotidienne du projet sera faite par le PNUD management unit). Il coordonnera

Les fonds des partenaires seront gérés selon un mélange de paiement direct et selon les procédures d’avance de fonds du PNUD.L’ensemble des fonds seront gérés par le PNUD selon les modalités de paiement retenu en commun accord avec les partenaires.

Le PNUD sera en charge de :

1. La fourniture des services financiers et d’audit au projet.
2. Recrutement du personnel du projet ainsi que des consultants
3. la fourniture de services et d’équipement
4. L’organisation des activités de démonstration, conférences, ateliers de travail etc.
5. L’autorisation de voyage, autorisation gouvernementale, organisation des voyages

##  **Stratégie de durabilité**

Un certain nombre de mesures de protection ont été incorporées dans la conception du projet, afin de maximiser ses chances de durabilité. La mesure la plus significative est l’appropriation nationale du projet par la contrepartie comorienne, le Ministère des Finances, de l’Économie, du Budget, de l’Investissement et du Commerce Extérieur, ainsi que d’autres institutions d’appui au niveau national et local qui participeront activement aux aspects institutionnels du projet. Le projet dépend largement de la coopération entre le gouvernement, le secteur privé et la communauté locale et de leur appui pour la continuité du projet.

Le gouvernement comorien devra s’assurer que les actions et résultats du projet, tel qu’escomptés dans le document auront contribué à atteindre certains des indicateurs identifiés dans le cadre stratégique national. En parallèle, le soutien apporté au projet, en termes de conseils et d’orientations, prodigués par les partenaires d’exécution du projet devra permettre au gouvernement d’améliorer sa capacité à gérer et coordonner des projets complexes multipartenaires.

La stratégie principale du projet est de développer une démarche systémique qui favorisera une approche intégrée à la fois écologique, sociale, économique, législative, culturelle et touristique.

Le projet dépend très largement de la coopération entre le gouvernement, les organismes internationaux, le secteur privé et les communautés locales concernées des 3 îles et de leur appui pour la continuité du projet.

L’écotourisme a été choisi comme le fer de lance du tourisme comorien ; la destination n’a d’autre choix que de se démarquer des îles voisines et communiquer sur une image forte, en phase avec un environnement réellement protégé.

Finalement, le projet sera complémentaire et en ligne avec d'autres initiatives en cours visant à augmenter la compétitivité de l’écotourisme. Des synergies avec d’autres projets dans les mêmes secteurs seront étudiées et développées pour améliorer la réussite de ce projet. Il s’agit concrètement de capitaliser et mutualiser les initiatives prises et en cours avec d’autres acteurs et partenaires comme Le Ministère chargé de l’Environnement, Le Ministère chargé du Tourisme, le Ministère chargé de l’Education et de la culture, le Collectif du Patrimoine des Comores, le Centre du Patrimoine Mondial, la Fondation France UNESCO, l’Ambassade de France, l’Ambassade des Etats Unis et le projet Aires Protégées.

## **Rôles des partenaires à la coordination du projet**

Les partenaires retenus par le Gouvernement des Comores à titre de partenaires d’exécution sont le bureau pays du Programme des Nations Unies pour le Développement et SILATECH en étroite collaboration avec le Gouvernement à travers le ministère en charge du tourisme. Ces agences pourront également faire appel à d’autres entités spécialisées nationales (Union des chambres de commerce, d’industrie et d’agriculture des Comores - UCCIA), l’Office National du Tourisme et les Offices Régionaux du Tourisme, l’Association Comorienne du Tourisme, entre autres, ou internationales (Organisation Mondiale du Tourisme, ITC, ONG Blue Ventures, Programme FAO/SMARTFISH) par exemple.

Le PNUD et SILATECH assureront la coordination et l’accompagnement du projet conjointement. Un expert national-chef de projet issu du PNUD sera chargé de la mise en œuvre effective du projet. Le cahier de charge de cet expert national chargé du projet, sera établi en consultation avec SILATECH.

**Pour le PNUD**

 Le Pnud mettra à la disposition de ce projet un expert national chef de projet qui rendra des comptes aux partenaires du projet. Il assurera la gestion administrative des activités. Le chef de projet aura pour responsabilités principales, en collaboration avec les organisations de contrepartie et en coordination avec les partenaires. :

* La préparation des plans de travail détaillé,
* La mise en place des activités et la mesure des résultats : il / elle en assure le bon déroulement du projet, conformément aux plans de travail, aux descriptifs techniques et termes de référence.
* L’encadrement et le soutien aux consultants nationaux et internationaux,
* L’organisation de sessions de formation et d’information, selon le calendrier approuvé des activités et selon
* L’élaboration des rapports d’avancement et d’évaluation et de tous rapports périodiques requis par les autorités de supervision.
* La collaboration et les synergies avec les autres projets de développement pertinents,
* La collaboration et les synergies avec les donateurs et partenaires de développement aux Comores et dans la sous-région,
* La mobilisation, tant que faire se peut, de ressources complémentaires auprès des donateurs et partenaires de développement aux Comores et dans la sous-région, en vue d’accroître les moyens à la disposition des bénéficiaires du projet,

Le suivi et l’évaluation du projet permettent de vérifier que les résultats répondent aux objectifs définis au début du projet. Pendant la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation interne permettent aussi de prendre des mesures correctives au cas où le projet n’avance pas selon les plans.

**Pour SILATECH :**

SILATECH a renforcé son approche de la gestion axée sur les résultats dans la programmation et la prise de décision. Un cadre de suivi est intégré au sein du processus de gestion mettant un accent particulier sur l'évaluation des progrès accomplis par rapport aux résultats prévus afin de gérer la mise en œuvre et de prendre des mesures correctives si nécessaire. Il y a un système de suivi constant des programmes mis en œuvre à travers des outils informatiques qui mesurent aussi bien l’exécution, les défis ainsi que les leçons apprises. La combinaison de tous ces différents flux d'informations a considérablement amélioré l’efficacité de la programmation, la mise en œuvre des programmes et la prise de décision sur ses interventions.

**Pour le ministère du tourisme**

Le ministère du tourisme en tant que principale entité de mise en œuvre veillera au suivi et évaluation des activités du projet. Ainsi le ministère jouera un rôle décisif dans la mobilisation des fonds auprès des partenaires potentiels pour la mise en œuvre de ce projet et assurera le bon déroulement des activités ainsi que l’insertion professionnelles des bénéficiaires.

 Après l’achèvement du projet, le ministère veillera à ce qu’un rapport soit transmis aux partenaires indiquant les fonds utilisés et énumérant en détail les activités exécutées, les produits livrés et les résultats atteints.

**Pour les autres partenaires**

Le PNUD et SILATECH veilleront à créer et à exploiter les synergies potentielles entre ce projet et les autres projets mis en place par d’autres partenaires au développement ; entre autres le projet de création d’aires protégées marines et terrestres du PNUD/FEM et le projet de réhabilitation du Parc Marin de Mohéli soutenu par l’AFD. Ils s’assureront également à ce que la mise en œuvre du projet s’inscrive en ligne avec la volonté et les engagements du Gouvernement en matière de développement durable.

Le projet facilitera également les partenariats académiques (universitaires) avec les institutions reconnues pour leur compétence dans le domaine de l’écotourisme. Il s’agit notamment des Universités la région notamment celle de la Réunion, Université of Mauritius (Ile Maurice), et l’Université de Capetown (Afrique du Sud).

L’AFD, partenaire financier à la mise en œuvre de ce projet veillera aussi au suivi et évaluation des activités et résultats du projet.

La chambre de commerce ainsi que l’office nationale du tourisme se joindront aux autres partenaires : SILATECH, PNUD, etc… Pour la mobilisation des ressources ainsi que l’appropriation des programmes de formations développées pour assurer le suivi et la durabilité des activités initiées

1. L’Etat des Comores continue de réclamer sa souveraineté sur l’île de Mayotte, afin de recouvrer la totalité de l’archipel du même nom et de réaliser l’article 1 de sa constitution qui considère Mayotte comme partie intégrante de la nation comorienne. [↑](#footnote-ref-2)